



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 8 septembre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mike Duggan, Jean-François LeBlanc et François Léveillé.

CE-2021-784

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 18, 25 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 24 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 18, 25 août et 1^{er} septembre 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 24 août 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-785

SOUSSION 2021 SP 149A - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MODIFICATION DU PROCÉDÉ DE POST-OZONATION UPEP SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme SNC-Lavalin inc., 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1Z3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés principalement en mécanique de procédés et en structure, pour le projet de modification du procédé de post-ozonation à l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) du secteur d'Aylmer située au 1, rue Raoul-Roy, pour un montant approximatif de 451 217,09 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 juillet 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme SNC-Lavalin inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant au projet de modification du procédé de post-ozonation à l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) du secteur d'Aylmer;

- autorise la firme SNC-Lavalin inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de modification du procédé de post-ozonation à l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) du secteur d'Aylmer;
- autorise la firme SNC-Lavalin inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de modification du procédé de post-ozonation à l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) du secteur d'Aylmer;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19001-011-87571	412 021,34 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 19-1002 - UPEP du secteur d'Aylmer
04-13493	19 622,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19 573,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-786

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES SUR LA RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-476 du 9 juin 2021, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un contrat pour l'aménagement de bandes cyclables sur la rue Principale, entre la rue Park et le boulevard Wilfrid-Lavigne pour un montant total approximatif de 153 852,42 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures ayant préparé les devis et documents d'appels d'offres recommande un montant total de 33 215,59 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 33 215,59 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Principale, entre la rue Park et le boulevard Wilfrid-Lavigne, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 33 215,59 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 187 068,01 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30852-009-87572	30 330,26 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 20-3059 - Rue Principale
04-13493	1 444,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 440,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-787

SOUMISSION 2021 SP 164 - RÉFECTION DE LA CLÔTURE DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JACK-EYAMIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clôture Régionale (7143818 Canada inc.), 170, rue Bombardier, unité 3, Gatineau, Québec, J8R 0G5, pour les travaux de réfection de la clôture des terrains de tennis au parc Jack-Eyamie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 148 404,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18005-101-87573	135 513,39 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 19-3037 - Parc Jack Eyamie
04-13493	6 453,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 437,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-788

SOUSSION 2021 SP 002 - ASPHALTAGE, ÉCLAIRAGE ET AMÉNAGEMENT DE PASSAGES PIÉTONNIERS - RUE LACAUNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux d'asphaltage, d'éclairage et d'aménagement de passages piétonniers de la rue de Lacaune, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 775 993,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30779-001-87574	256 579,27 \$	Projet Versant côte d'azur - 18-3052 - Chaussée
06-30779-002-87575	63 700,00 \$	Projet versant côte d'azur - 18-3052 - Béton
06-30779-003-87576	24 400,00 \$	Projet Versant côte d'azur - 18-3052 – Ajustement et nettoyage de structure
06-30779-004-87577	32 459,75 \$	Projet Versant côte d'azur - 18-3052 - Divers
06-30779-005-87578	62 635,00 \$	Projet Versant côte d'azur - 18-3052 - Passages piétonniers
06-30779-006-87579	125 628,12 \$	Projet Versant côte d'azur - 18-3052 - Éclairage de rue
18-20011-410-87580	143 182,95 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - ING-13-007 - 18-3052 - Rue de Lacaune - Éclairage de sentier (R.779)
04-13493	33 746,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	33 661,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-789

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2020 SP 224 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SELON LES BESOINS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-569	---	Distribution Maranda inc.	2020 SP 224 – Fourniture et installation d'aménagements et équipements selon les besoins	279 470,14 \$	2021-09-16 au 2022-09-15	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 26 juin 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-790

SOUSSION 2021 SP 261 - INSPECTIONS DES INSTALLATIONS DE NOUVEAUX COMPTEURS D'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Compteurs Lecompte ltée, 2925, rue Cartier, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 1L4, pour effectuer les inspections techniques liées à l'installation d'environ 550 compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la ville, sur la base des prix forfaitaires et unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 117 497,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 15 juillet 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30872-004-87581	107 291,14 \$	Installation de compteurs d'eau frais - Plomberie
04-13493	5 109,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 096,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-791

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches numéro 33 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	32 795,34 \$	23 au 27 août 2021
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	600 370,26 \$	23 au 27 août 2021
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	2 177,88 \$	23 au 27 août 2021
Liste des embauches numéro 33	Embauche du personnel temporaire	630 489,25 \$	15 au 21 août 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Juillet 2021

CE-2021-792

SUBVENTION DE 5 000 \$ - SOUTIEN POUR LES ACTIVITÉS 2021 DE LA FONDATION DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, organisme à but non lucratif, a fait, dans le cadre de l'événement « la Ride à Grand-Père », une demande de soutien financier pour ses activités 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner ces activités à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, 40, Ruskin Street, Ottawa, Ontario, K1Y 4W7, à titre de soutien financier pour leurs activités 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement et subvention

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	3 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79935-972		3 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement et subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-793

SOUSSION 2021 SP 234 - IMPLANTATION DES FEUX DE CIRCULATION TEMPORAIRES À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU PLATEAU ET DU CHEMIN VANIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la mise en place d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard du Plateau et du chemin Vanier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 309 196,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 août 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21030-001-87584	282 338,01 \$	Feux de circulation à l'intersection du boulevard du Plateau et du chemin Vanier - 21-4009 - Feux de circulation à l'intersection du boulevard du Plateau et du chemin Vanier
04-13493	13 446,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 412,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-794

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TOUR DE GATINEAU - DU 16 AU 20 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Gatineau se déroulera le samedi 18 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'événement respectera toutes les exigences émises par la Direction générale de la santé publique du Québec et sera soumis au processus d'approbation à cet effet, en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2021-47;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l'organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'organisme à fermer les routes et stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

Date	Heures	Stationnements fermés
Jeudi 16 septembre 2021	24 h à 8 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
	24 h à 8 h	Rue Bancroft – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
Samedi 18 septembre 2021	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Symmes
	24 h à 7 h	Rue Principale – Entre la rue Tiberius et la rue Court
	24 h à 7 h	Rue Court – Entre la rue Principale et la rue Symmes
	24 h à 7 h	Rue Symmes – Entre la rue Court et la rue Parker
	24 h à 7 h	Rue Parker – Entre la rue Symmes et la rue Thomas
	24 h à 7 h	Rue Thomas – Entre la rue Parker et la rue Tiberius
	24 h à 7 h	Rue Tiberius – Entre la rue Thomas et la rue Principale

Date	Heures	Rues fermées et stationnements
Jeudi 16 septembre 2021	8 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
	8 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
Vendredi 17 septembre 2021	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Symmes
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
	8 h à 12 h	Rue Principale – Entre la rue Dozois et la rue Bancroft
Samedi 18 septembre 2021	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Symmes
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
	7 h à 24 h	Rue Principale – Entre la rue Tiberius et la rue Court
	7 h à 24 h	Rue Court – Entre la rue du Principale et la rue Symmes
	7 h à 24 h	Rue Symmes – Entre la rue Court et la rue Parker
	7 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue Symmes et la rue Thomas
	7 h à 24 h	Rue Thomas – Entre la rue Parker et la rue Tiberius
	7 h à 24 h	Rue Tiberius – Entre la rue Thomas et la rue Principale

Dimanche 19 septembre	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Symmes
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
Lundi 20 septembre	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre la rue du Patrimoine et la rue Principale
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre la rue Symmes et la rue Principale
	8 h à 12 h	Rue Principale – Entre la rue Dozois et la rue Bancroft

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps. Les voies publiques donnant accès aux résidences et commerces seront fermées selon l'horaire établi ci-dessus. La circulation sur les voies publiques sera contrôlée et autorisée par le Service de police selon la programmation en vigueur, lorsque possible.

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues (plan de signalisation CRO-16-267);
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2021-795

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT AÉRO-GATINEAU-OTTAWA 2021 - LES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront à l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien Aéro Gatineau-Ottawa 2021;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs aéronefs civils et militaires feront partie de la programmation de cette édition d'Aéro Gatineau-Ottawa 2021;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2021-47 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa 2021, à savoir :

Stationnement interdit les 11 et 12 septembre des deux côtés des rues suivantes :

- Chemin Industriel entre le 244 et le 470;
- Boulevard de l'Aéroport.

Création d'une troisième voie centrale :

- Dans la sortie 154 de l'autoroute 50 direction est jusqu'au boulevard de l'Aéroport;
- Boulevard de l'Aéroport entre le viaduc de l'autoroute 50 direction ouest et le chemin Industriel.

Une entreprise reconnue installera la signalisation selon les directives du Service des infrastructures - Division planification et services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif